



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



BIENVENUE À LA PRÉSENTATION SUR : LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES ADMINISTRATIONS FISCALES

Présenté par :

20/10/2026

LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES ADMINISTRATIONS FISCALES

Enjeux, défis et perspectives pour une mobilisation optimale des recettes publiques



Plan

Le plan de ce travail s'articule autour de cinq parties :

1. Contexte et définition : la mobilisation des recettes à l'ère du numérique
2. Les enjeux : civisme fiscal, assiette et secteur informel, recouvrement, factures taxi, contrôle
3. Le cas du Bénin : téléprocédures et facture normalisée (MECeF)
4. Les défis
5. Perspectives et recommandations

Sans plus tarder, abordons la première partie.

1- Contexte et définition

PREMIÈRE PARTIE

Pour commencer, il convient de situer la transformation numérique dans son contexte et d'en préciser le sens. Deux points retiendront notre attention :

- ▶ 1.1 Mobiliser davantage de recettes intérieures
- ▶ 1.2 Trois paliers de transformation

1- Contexte et définition

1.1 Mobiliser davantage de recettes intérieures

Tout d'abord, partons d'un constat : le Bénin dispose d'un potentiel fiscal encore largement inexploité.

Le critère de convergence de l'UEMOA fixe le taux de pression fiscale à 20 % au minimum ; le Bénin se situe à 13.9 % du PIB

Au Bénin, la contribution de l'impôt sur le revenu aux recettes fiscales totales demeure faible. Une étude fondée sur un modèle de Scully (Le modèle de l'économiste américain Gerald Scully repose sur une idée simple : un peu d'impôt favorise la croissance, car il finance des biens publics utiles à l'économie (routes, écoles, santé, sécurité); trop d'impôt freine la croissance, car il décourage l'investissement, le travail et pousse les contribuables vers la fraude ou l'informel) estime à environ 8 % du PIB le taux optimal de pression fiscale sur le revenu, c'est-à-dire le niveau compatible avec la croissance économique, alors que le taux moyen observé sur la période 1980-2017 n'est que de 2,21 % du PIB. Le Bénin dispose donc d'un potentiel fiscal inexploité en matière de taxation du revenu, que le numérique peut contribuer à mobiliser.

1- Contexte et définition

1.1 Mobiliser davantage de recettes intérieures

Dès lors, pourquoi le numérique s'impose-t-il aujourd'hui plus qu'hier ?

Trois facteurs rendent la transformation numérique indispensable :

- des besoins de financement croissants, dont l'impôt demeure la principale ressource durable ;
- une assiette encore étroite, en raison du poids du secteur informel et de la concentration des recettes sur un petit nombre de contribuables ;
- une économie qui se numérise, imposant à l'administration de suivre le contribuable là où il opère.

1- Contexte et définition

1.2- Trois paliers de transformation

Encore faut-il préciser ce que recouvre la transformation numérique : elle progresse en trois paliers.

La numérisation reproduit les procédures existantes sous forme électronique ; la dématérialisation permet de déclarer, payer et facturer en ligne ; l'intégration insère la fiscalité dans les systèmes du contribuable et fonde le contrôle sur l'analyse de risque. Ce dernier palier correspond à la vision « Administration fiscale 3.0 » de l'OCDE (2020). Pour la DGI du Bénin, y accéder constitue l'enjeu des prochaines années.

2- Les enjeux

DEUXIÈME PARTIE

Après avoir posé le contexte, examinons à présent ce que le numérique change concrètement pour l'administration fiscale. Cinq enjeux se dégagent :

- 2.1 Renforcer le civisme fiscal
- 2.2 Élargir l'assiette et maîtriser le secteur informel
- 2.3 Sécuriser le recouvrement
- 2.4 Lutter contre le phénomène des « factures taxi »
- 2.5 Moderniser le contrôle fiscal

2- Les enjeux

2.1- Renforcer le civisme fiscal

Le premier enjeu, et sans doute le plus fondamental, est le civisme fiscal.

Le civisme fiscal, c'est-à-dire l'acceptation volontaire de l'impôt par le contribuable, constitue le premier fondement d'une mobilisation durable des recettes. Aucune administration ne peut contrôler l'ensemble des contribuables : le rendement de l'impôt repose d'abord sur ceux qui déclarent et paient spontanément. Le numérique contribue à le renforcer à plusieurs titres :



2- Les enjeux

2.1- Renforcer le civisme fiscal

Concrètement, le numérique renforce le civisme fiscal à quatre titres :

- **Simplifier l'accomplissement des obligations** : formulaires préremplis, déclaration et paiement en ligne à toute heure, attestations délivrées sans déplacement. Plus l'impôt est simple à acquitter, moins le contribuable est tenté de s'y soustraire.
- **Garantir la transparence et l'égalité de traitement** : des procédures tracées limitent les interactions discrétionnaires, réduisent les risques de corruption et assurent à chaque contribuable un traitement identique.
- **Rétablir l'équité entre contribuables** : le contribuable qui constate que ses concurrents sont identifiés et contrôlés accepte mieux sa propre charge fiscale ; à l'inverse, l'impunité de la fraude décourage les contribuables de bonne foi.
- **Informier et accompagner** : rappels d'échéances, guides en ligne, assistance à distance, sensibilisation sur l'utilisation des recettes publiques.

Le civisme fiscal ne se décrète pas : il se construit par la qualité du service rendu et la crédibilité du contrôle.

2- Les enjeux

2.2- Élargir l'assiette et maîtriser le secteur informel

Toutefois, le civisme fiscal ne concerne que les contribuables connus. Le deuxième enjeu porte donc sur ceux qui échappent à l'impôt.

Au Bénin, une grande partie de l'activité économique se déroule dans le secteur informel : environ 57 % de la richesse produite. Ces activités échappent largement à l'impôt, si bien que la charge fiscale pèse sur un petit nombre d'entreprises formelles. Le numérique permet d'agir en trois temps : d'abord savoir qui exerce une activité, ensuite mesurer ce qu'il gagne réellement, enfin l'amener à payer simplement.

2- Les enjeux

2.2- Élargir l'assiette et maîtriser le secteur informel

La première étape consiste à identifier les contribuables.

1. Identifier : savoir qui exerce et où

On ne peut pas imposer un contribuable que l'on ne connaît pas.

Le recensement géolocalisé consiste à relever, à l'aide de tablettes ou de téléphones, la position exacte de chaque boutique, atelier ou étal. L'administration dispose ainsi d'une carte des activités, quartier par quartier.

L'immatriculation en ligne permet au commerçant d'obtenir son IFU sans se déplacer, ce qui lève un obstacle à la formalisation.

Le partage de l'IFU entre administrations (Impôts, Douanes, CNSS, registre du commerce, mairies) garantit qu'un même contribuable n'a qu'un seul identifiant. On évite ainsi les doublons et l'on peut suivre l'ensemble de ses opérations.

2- Les enjeux

2.2- Élargir l'assiette et maîtriser le secteur informel

Une fois le contribuable identifié, encore faut-il connaître son chiffre d'affaires réel.

2. Recouper : connaître le chiffre d'affaires réel

Le petit commerçant informel ne tient pas de comptabilité, mais il laisse des traces. Il s'approvisionne chez des importateurs et des grossistes qui sont, eux, dans le secteur formel et émettent des factures normalisées. En exploitant ces factures, l'administration sait ce que chaque détaillant achète, et donc approximativement ce qu'il revend.

Ces informations sont croisées avec d'autres sources : importations enregistrées par les Douanes, marchés publics obtenus, biens fonciers acquis, mouvements bancaires et transactions par paiement mobile.

Lorsqu'un contribuable déclare peu alors que ses achats, ses biens ou ses encaissements sont importants, l'écart apparaît immédiatement.

2- Les enjeux

2.2- Élargir l'assiette et maîtriser le secteur informel

Reste enfin à amener le contribuable à s'acquitter de l'impôt.

3. Intégrer : faciliter le paiement et rendre la formalisation intéressante

Identifier et recouper ne suffisent pas : il faut que le petit contribuable puisse s'acquitter facilement et qu'il y trouve un intérêt.

La taxe professionnelle synthétique est un impôt simplifié, adapté aux petites entreprises. Si elle peut être déclarée et payée par téléphone mobile, outil que tous les commerçants utilisent déjà, le coût et la contrainte du paiement diminuent fortement.

Les avantages attachés à la formalisation incitent le contribuable à sortir de l'informel : accès aux marchés publics, au crédit bancaire, obtention de l'attestation de régularité fiscale. Être en règle devient alors un atout, et non seulement une charge.

2- Les enjeux

2.3- Sécuriser le recouvrement

Une fois l'impôt établi, encore faut-il qu'il soit effectivement encaissé : c'est le troisième enjeu.

La facturation normalisée, la télédéclaration et le télépaiement ainsi que le suivi automatisé des défaillants garantissent que l'impôt déclaré est effectivement encaissé. La dématérialisation expose toutefois les recettes à la cybercriminalité : hameçonnage, usurpation d'identité, rançongiciels et complicités internes. Elle appelle une authentification renforcée, des canaux de paiement officiels avec quittance vérifiable, la journalisation des accès, des sauvegardes isolées, ainsi que la coopération avec l'ANSSI.

2- Les enjeux

2.4- Lutter contre le phénomène des « factures taxi »

Le quatrième enjeu concerne une fraude particulièrement préjudiciable au Trésor public.

Les « factures taxi » sont des factures fictives ou de complaisance, délivrées par des tiers moyennant rémunération, sans livraison de biens ni prestation de services réelles. Elles permettent à l'entreprise qui les acquiert de majorer ses charges déductibles et de déduire une TVA qui n'a jamais été acquittée, au détriment du Trésor public. Le phénomène prospère souvent autour de sociétés écrans ou de contribuables complaisants qui « vendent » des factures sans déclarer la TVA correspondante.

Le numérique offre des moyens décisifs pour le combattre :

- Identifier l'émetteur : la facture normalisée rattache chaque facture à l'IFU de son émetteur et en permet la vérification instantanée ;
- Rapprocher émission et déclaration : le chiffre d'affaires facturé par l'émetteur est confronté à ses déclarations de TVA et à ses capacités réelles (achats, stocks, personnel, moyens d'exploitation) ;
- Repérer les profils à risque : entreprises récemment créées ou dormantes émettant des volumes importants, fournisseurs sans achats correspondants, règlements systématiquement effectués en espèces ;
- Sanctionner : rejet des charges et de la TVA déduite chez le bénéficiaire, pénalités applicables et poursuites contre les émetteurs, conformément aux dispositions du CGI.

2- Les enjeux

2.4- Lutter contre le phénomène des « factures taxi »

Faut-il en conclure que la facture normalisée a, à elle seule, réglé le problème ? L'expérience invite à la prudence.

L'expérience du contrôle montre que la facture normalisée ne suffit pas à elle seule : un émetteur complaisant peut délivrer une facture normalisée sans opération réelle. Seul le recoupement des données permet de démontrer le caractère fictif de l'opération.

2- Les enjeux

2.5- Moderniser le contrôle fiscal

Dernier enjeu, et non des moindres : la modernisation du contrôle fiscal.

La programmation fondée sur le risque remplace le choix à l'intuition. L'analyse informatisée du FEC met en évidence en quelques minutes les anomalies qui exigeaient autrefois des jours de pointage.

3- Le cas du Bénin

TROISIÈME PARTIE

*Des principes, passons maintenant à la pratique : où en est le Bénin ?
Nous verrons successivement :*

- ▶ 3.1 Une administration qui se dématérialise depuis 2017
- ▶ 3.2 La facture normalisée
- ▶ 3.3 Des résultats tangibles, des marges de progrès

3- Le cas du Bénin

3.1- Une administration qui se dématérialise depuis 2017

Le Bénin s'est engagé très tôt dans cette dynamique, comme en témoigne la chronologie suivante.

Date	Étape
2017	Portail e-services de la DGI (POSAF 2017-2021) ; adoption du principe des MECeF
2019	Télédéclaration, télépaiement et eBilan
Décembre 2019	Généralisation de la facture normalisée
2021-2022	Nouveau système intégré de gestion des impôts ; e-MECeF



3- Le cas du Bénin

3.2- La facture normalisée

Parmi ces réformes, la facture normalisée occupe une place centrale.

Émise par machine certifiée ou via l'e-MECeF, la facture est transmise à la DGI, qui lui attribue un numéro officiel et un code QR permettant d'en vérifier l'authenticité. Le chiffre d'affaires devient observable, la TVA déclarée peut être rapprochée des données transmises, et la facture normalisée conditionne le droit à déduction chez le client.



3- Le cas du Bénin

3.3- Des résultats tangibles, des marges de progrès

Ces réformes ont-elles porté leurs fruits ? Les chiffres apportent un premier élément de réponse.

Selon la DGI, les recettes fiscales ont progressé de 13,1 % sur la période 2017-2021, contre 5,7 % sur 2012-2016. Cette accélération coïncide avec les réformes de modernisation (télédéclaration et télépaiement, immatriculation via l'IFU, facturation normalisée, restructuration des services), qui y ont vraisemblablement contribué. Les vérifications révèlent néanmoins encore des comptabilités passées en bloc en fin d'exercice, des déductions de TVA non appuyées de factures normalisées et une adhésion inégale des petits contribuables. Les outils existent ; leur pleine exploitation reste à conquérir.

4- Les défis

QUATRIÈME PARTIE

Ces avancées ne doivent cependant pas masquer les obstacles qui restent à surmonter. Cinq défis majeurs se présentent :

- Infrastructures et financement
- Données et interopérabilité
- Ressources humaines
- Cadre juridique et sécurité
- Inclusion des contribuables

4- Les défis

La transformation numérique ne se limite pas à acheter des ordinateurs et des logiciels. Elle se heurte à cinq types d'obstacles, et chacun appelle une réponse précise.

Le premier défi est d'ordre matériel.

1. Infrastructures et financement

Le défi : la connexion Internet est inégale selon les régions, les coupures de réseau ou d'électricité interrompent les services, et les équipements (serveurs, logiciels, machines de facturation, maintenance) coûtent cher.

La réponse :

- un **plan pluriannuel** : programmer les investissements sur plusieurs années, avec un budget garanti, plutôt que des achats ponctuels qui s'interrompent faute de crédits ;
- un **hébergement sécurisé** : conserver les données fiscales dans des centres de données fiables, protégés et sauvegardés, pour que le service reste disponible en permanence.

4- Les défis

Toutefois, des équipements performants ne suffisent pas si les systèmes ne communiquent pas entre eux.

2. Données et interopérabilité

Le défi : chaque administration (Impôts, Douanes, CNSS, Trésor, registre du commerce) dispose de son propre système, et ces systèmes ne communiquent pas entre eux. Les données sont parfois incomplètes, erronées ou en double.

La réponse :

- des **référentiels communs** : un même identifiant (l'IFU) et les mêmes formats de données pour toutes les administrations, afin que les informations puissent être rapprochées ;
- des **conventions d'échange** : des accords formels qui précisent quelles données sont transmises, à quelle fréquence et sous quelles garanties de confidentialité.

4- Les défis

Encore faut-il des agents capables d'exploiter ces données.

3. Ressources humaines

Le défi : tous les agents ne maîtrisent pas les outils numériques, et certains redoutent le changement, perçu comme une menace pour leurs habitudes ou leur poste.

La réponse :

- la **formation continue** : former régulièrement les agents à l'usage des applications et à l'exploitation des données ;
- des **analystes de données** : recruter ou former des spécialistes capables de traiter de grands volumes d'informations et de détecter les anomalies, au service des vérificateurs.

4- Les défis

Par ailleurs, l'action de l'administration doit reposer sur un cadre juridique solide.

4. Cadre juridique et sécurité

Le défi : la loi doit reconnaître la valeur de la preuve électronique (facture, déclaration, notification en ligne), protéger les données personnelles des contribuables et faire face aux cyberattaques.

La réponse :

- des **textes adaptés** : actualiser le CGI et les textes connexes pour donner une base légale aux procédures dématérialisées ;
 - une **politique de sécurité** : règles d'accès, authentification, protection des données ;
- des **audits** réguliers pour vérifier que les systèmes sont fiables et que les règles sont respectées.

4- Les défis

Enfin, le numérique ne doit laisser aucun contribuable au bord du chemin.

5. Inclusion des contribuables

Le défi : une partie des contribuables, notamment les petites entreprises et les commerçants peu familiers de l'outil informatique, risque d'être exclue par la fracture numérique.

La réponse :

- **l'accompagnement** : sensibilisation, guides simples, tutoriels ;
- des **guichets d'assistance** : des points d'accueil physiques ou téléphoniques où le contribuable peut être aidé pour déclarer et payer en ligne.

5- Perspectives et recommandations

CINQUIÈME PARTIE

Face à ces défis, quelles orientations retenir ? Tel est l'objet de notre cinquième et dernière partie, qui dégage cinq priorités d'action.

5- Perspectives et recommandations

Au regard de ce qui précède, cinq priorités se dégagent :

- Valoriser les données de la facture normalisée afin de fiabiliser les déclarations, d'orienter le contrôle fiscal et de démanteler les réseaux de factures taxi.
- Rendre obligatoire la transmission des écritures comptables sous un format normé.
- Interconnecter les systèmes de la DGI, des Douanes, de la CNSS et du Trésor.
- Former les agents à l'analyse de données et à l'audit des systèmes informatisés.
- Accompagner les petites entreprises dans l'usage des téléprocédures.

CONCLUSION

En définitive, la transformation numérique est un projet d'administration avant d'être un projet technique : elle réussit lorsqu'elle sert à la fois le rendement de l'impôt et la qualité du service rendu au contribuable. Le potentiel fiscal existe ; le numérique est le moyen de le mobiliser, par un civisme fiscal renforcé, une assiette élargie et un contrôle mieux ciblé.



MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION

